

Note de service

Destinataires :	Fournisseurs de services d'Emploi Ontario
Expéditrice :	Annette Huton, directrice Direction du soutien à la prestation des programmes
Date :	Le 6 décembre 2022
Objet :	Publication des modèles de plan d'activités d'Emploi Ontario 2023-2024 dans le système Connexion pour les fournisseurs de services du SIEO

Les modèles de plan d'activités d'Emploi Ontario (EO) 2023-2024 seront mis à la disposition des fournisseurs de services EO dans le Système d'information d'Emploi Ontario – système Connexion pour les fournisseurs de services (SIEO-FS Connexion) à compter du 9 décembre 2022.

Le plan d'activités suivant sera publié le 9 décembre 2022.

- Commissions Locales

Les plans d'activités suivants seront publiés le 16 décembre 2022.

- Service d'emploi
- Services d'aide à l'emploi de l'Ontario
- Soutien à l'emploi
- Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes/Programme d'accès aux emplois d'été pour les jeunes

Les plans d'activités suivants seront publiés le 23 décembre 2022.

- Programme de subventions Canada-Ontario pour l'emploi (ententes de prestation de services seulement)
- Fonds pour la formation en classe (collège)

- Fonds pour la formation en classe (non-collège)
- Fonds pour la formation en classe (non financé)
- Fonds supplémentaire pour la formation en français en classe
- Programme d’alphabétisation et de formation de base pour les fournisseurs de services
- Programme d’alphabétisation et de formation de base pour les fournisseurs de services par voie électronique
- Programme d’alphabétisation et de formation de base pour les organismes de soutien
- Programme d’alphabétisation et de formation de base pour les organismes de soutien par voie électronique

Le ministère voit la planification des activités comme une occasion d’engager un dialogue avec les fournisseurs de services au sujet de la façon dont les conditions régionales et locales du marché du travail peuvent influencer sur la demande de services et les résultats des clients, ainsi que sur d’autres priorités en matière de prestation de services. Alors que nous établissons des engagements en matière de rendement pour l’exercice à venir, j’encourage un dialogue continu qui nous donnera l’occasion de discuter des priorités des fournisseurs de services, en nous appuyant sur des stratégies qui ont fait leurs preuves.

Dans l’ensemble, le processus de planification des activités demeure similaire à celui de l’exercice précédent. Les programmes qui ne sont pas mentionnés dans la liste ci-dessus seront publiés dans les semaines à venir. La promesse d’Emploi Ontario en matière de services, qui figure dans les [Directives sur l’identité visuelle et les communications](#), demeurera un élément essentiel de notre engagement à fournir des services d’emploi et de formation de la plus haute qualité aux Ontariennes et Ontariens et servira à éclairer la planification des activités. Nous vous invitons à discuter régulièrement au sein de vos organisations de la promesse d’Emploi Ontario en matière de services et de son incidence sur la prestation de services.

Renouvellement des services d’emploi – phase 2

Le ministère passe à la phase 2 du renouvellement des services d’emploi pour les bénéficiaires qui offrent les programmes suivants dans les nouvelles zones desservies :

- Programme de services d’emploi
- les Services d’aide à l’emploi de l’Ontario
- le Soutien à l’emploi
- le Programme d’accès à l’emploi pour les jeunes/Programme d’accès aux emplois d’été pour les jeunes

Les zones desservies de la phase 2 sont les suivantes : London, Durham, Kitchener-Waterloo-Barrie, Windsor-Sarnia et Ottawa.

Les fournisseurs de services situés dans ces zones desservies recevront les modèles du plan

d'activités du ministère.

La mise en œuvre de cette phase suivra une approche par étapes, comme indiqué ci-dessous :

- **Période de planification (environ 3 mois)** : cette période est destinée à permettre aux gestionnaires de systèmes de services (GSS) de s'établir dans la zone desservie.
- **Période de transition (environ 9 mois)** : pendant cette période, les GSS géreront directement les ententes avec les fournisseurs de services, mais ils ne pourront pas apporter de modifications au réseau des fournisseurs de services.
- **Période de livraison des Services d'emploi intégrés** : à ce stade, le processus de transition est terminé et l'entière responsabilité des services d'emploi est transférée aux GSS

Exigences relatives aux Paiements de transfert Ontario (PTO)

Les bénéficiaires de paiements de transfert qui ont reçu du gouvernement de l'Ontario, dans le cadre de tels paiements, un financement cumulatif discrétionnaire et à durée limitée de 10 millions de dollars (M\$) ou plus au cours de l'exercice fiscal précédent du gouvernement (d'avril 2021 à mars 2022), ou qui ont une entente contractuelle nouvelle ou renouvelée d'une valeur de 10 M\$ ou plus, doivent présenter une vérification de la conformité fiscale et une attestation de la conformité avec le droit du travail et de l'environnement.

Si votre organisation est assujettie à cette exigence, vous devez remplir et documenter la vérification de la conformité fiscale dans le portail Vérification de la conformité fiscale ET l'attestation de conformité avec le droit du travail et de l'environnement dans le formulaire d'attestation de [Paiements de transfert Ontario \(PTO\)](#), sous le profil de votre organisation, d'ici le **27 janvier 2023**. Si vous avez besoin d'aide pour ouvrir une session, vous y retrouver dans le système Paiements de transfert Ontario ou y mettre à jour le profil de votre organisme, veuillez-vous référer aux ressources en cliquant sur ce [lien](#).

Pour remplir l'attestation, veuillez ouvrir une session dans le PTO et répondre aux questions posées à la section *Attestation de conformité et vérification de la conformité fiscale* sous le profil de votre organisation.

L'attestation et la vérification de la conformité fiscale sont valables un an.

Si votre organisation a des questions sur le processus de planification des activités, veuillez contacter votre conseillère ou conseiller en emploi et en formation. Si vous avez d'autres questions au sujet de la vérification de la conformité fiscale et attestation de conformité avec le droit du travail et de l'environnement ou préoccupations, veuillez communiquer avec votre conseillère ou conseiller juridique.

Merci,

Annette Huton

Directrice

Direction du soutien à la prestation des programmes

c. c. : Heather Cross, directrice régionale, région de l'ouest

Nicole Pereira, directrice régionale par intérim, région du nord

Tariq Ismati, directeur régional, région de l'est

Charles Bongomin, directeur régional par intérim, région du centre